



**Coordination du Système des Nations Unies au Niger**

---

**PLAN CADRE DES NATIONS UNIES**  
**POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT**  
**UNDAF 2004-2007**

**REVUE A MI PARCOURS**

**RAPPORT GENERAL**

Décembre 2006

## **SOMMAIRE**

### **Introduction**

- I. Contexte de la revue**
- II. Objectifs et résultats de la revue**
- III. Méthodologie**
- IV. Recommandations**

### **Annexes**

**Annexe1 : Allocutions d'ouverture et de clôture**

**Annexe2 : Communiqué final**

**Annexe3 : Motion de remerciements**

**Annexe4 : Termes de référence et agenda de l'atelier**

**Annexe5 : Rapports des commissions**

Commission1 : Sécurité alimentaire

Commission2 : Services sociaux de base

Commission3 : Gouvernance et croissance durable mieux répartie

Commission4 : Mécanismes de coordination et de suivi

**Annexe6 : Présentations synthétiques**

Présentation des objectifs et résultats attendus de la revue

Présentation sur la réforme des Nations Unies et le processus de formulation de UNDAF

Présentation de l'évaluation à mi parcours de l'UNDAF

**Annexe7 : Présentations thématiques**

Présentation des résultats dans le domaine de la sécurité alimentaire

Présentation des résultats dans le domaine des services sociaux de base

Présentation des résultats dans le domaine de la gouvernance et croissance durable mieux répartie

**Annexe8 : Rapport du consultant**

## **Introduction**

Les Programmes et interventions du Système des Nations Unies ont pour fondement l'appui aux efforts de développement des pays en vue de contribuer à la réalisation des priorités nationales, des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et des autres engagements pris dans le cadre des conférences internationales et sommets mondiaux.

Cet appui est d'autant plus efficace qu'il s'effectue de manière coordonnée et intégrée entre les agences du SNU d'une part, de façon concertée et synergique avec les partenaires nationaux d'autre part.

C'est pourquoi la réforme des Nations Unies met l'accent sur le renforcement de la coordination, de la cohérence et de la synergie dans les programmes, la simplification/harmonisation des outils et procédures de programmation et leur alignement sur les priorités et le cycle de programmation des pays.

Le choix du Niger parmi les cinq pays pilotes par UNDG en 2003, a permis d'élaborer et de mettre en application dès janvier 2004 tous les nouveaux outils de programmation, en particulier l'UNDAF et la Matrice des résultats.

L'UNDAF est la réponse commune, coordonnée et intégrée du Système des Nations Unies aux priorités nationales. Il s'articule harmonieusement avec la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), adoptée et mise en œuvre par le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires.

Après deux années de mise en œuvre de l'UNDAF, le Gouvernement et l'Equipe Pays ont convenu de procéder à sa revue à mi parcours. Les travaux de cette revue ont été organisés par une équipe conjointe, composée de techniciens du Gouvernement et du Système des Nations Unies. Ils ont été co-présidés par son Excellence Madame Aïchatou MINDAOU DOU, Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et de l'Intégration Africaine et Monsieur Michele FALAVIGNA, Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies.

Les résultats de cette revue montrent que des progrès significatifs sont enregistrés au niveau de tous les effets UNDAF. Ses recommandations, ainsi que les priorités qui seront définies dans la SRP révisée permettront à l'Equipe Pays un meilleur cadrage des orientations, effets et résultats attendus du prochain cycle de l'UNDAF.

### **I. Contexte de la revue**

La réforme des Nations Unies a introduit de nouveaux outils de planification et de programmation dont la pièce maîtresse est le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF). Le premier cycle UNDAF pour le Niger a été signé par le Gouvernement et l'Equipe Pays le 20 mai 2003 pour couvrir la période

2004-2007. Les deux parties ont convenu en août 2006 de son extension jusqu'en 2008 afin d'aligner le prochain cycle UNDAF sur la SRP en cours de révision.

Les directives pour la formulation du Bilan Commun de Pays (BCP) et de l'UNDAF prévoient un examen annuel, une revue à mi parcours et une évaluation finale de l'UNDAF. De manière spécifique, l'UNDAF 2004-2007 dispose qu'une évaluation à mi parcours sera conduite par le SNU, en étroite collaboration avec le Gouvernement et les autres partenaires.

S'inscrivant dans cette démarche, le Gouvernement de la République du Niger et l'Equipe Pays du Système des Nations Unies ont lancé le processus de la revue à mi parcours du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) depuis le début de l'année 2006.

Cette revue à mi parcours a pour objet d'apprécier le niveau de réalisation des priorités et objectifs définis dans l'UNDAF, conformément aux domaines de coopération retenus. Elle vise aussi à prendre en compte les nouveaux défis apparus dans le contexte du développement national et international.

La présente revue intervient dans un contexte marqué notamment par :

- La consolidation de la démocratie à travers la mise en place des communes et l'élection des conseillers ;
- Les conséquences de la crise alimentaire et nutritionnelle de 2005 ;
- La révision en cours de la SRP pour la baser sur les OMD ;
- L'extension du cycle actuel de l'UNDAF 2004-2007 à 2008 ;
- La disponibilité d'indicateurs et de données actualisées suite aux enquêtes menées depuis 2004 (QUIBB, DSBE, 1-2-3, EDS - MICS) ;
- La mise en œuvre de la programmation conjointe ;
- La promotion de l'Approche Harmonisée de Transfert des Ressources aux Partenaires Nationaux (HACT) ;
- La mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'harmonisation et l'alignement de l'aide ;
- La préparation du nouveau cycle de l'UNDAF.

## **II. Objectifs et résultats de la revue**

### **2.1 Objectifs de la revue**

L'objectif général de la revue à mi parcours est d'apprécier le niveau de mise en œuvre de l'UNDAF au cours des deux années 2004 et 2005. Ce qui permet d'éclairer le Gouvernement et l'ensemble des partenaires sur la contribution du Système des Nations Unies à la réalisation des priorités nationales et des OMD, à travers les effets et les résultats de l'UNDAF.

Les objectifs spécifiques sont :

- Apprécier la cohérence de l'UNDAF avec la SRP et les OMD ;

- Apprécier les résultats atteints ;
- Apprécier le niveau de mobilisation des ressources ;
- Apprécier les mécanismes de coordination et de suivi ;
- Identifier et analyser les difficultés rencontrées et les goulots d'étranglement ;
- Identifier les nouveaux défis, les bonnes pratiques et tirer les leçons et enseignements ;
- Apprécier la pertinence de l'UNDAF au regard de l'évolution du contexte national et international pour éventuellement réorienter les interventions du SNU en conséquence ;
- Formuler des solutions ou mesures correctives au niveau technique et institutionnel.

Les conclusions et recommandations de cette revue devraient permettre au Gouvernement et au Système des Nations Unies d'améliorer la planification et la programmation des appuis au développement du Niger.

## **2.2 Résultats de la revue**

La revue à mi parcours de l'UNDAF a abouti à des résultats concrets, visant à renforcer davantage la cohérence et la synergie avec la SRP, notamment :

- L'articulation entre l'UNDAF, la SRP et les OMD a été confirmée et renforcée ;
- Les résultats de la mise en œuvre de l'UNDAF ont été appréciés à mi parcours ;
- Les priorités de l'UNDAF pour 2007 et 2008 sont identifiées et approuvées ;
- Les bonnes pratiques et enseignements de l'UNDAF mis en évidence et capitalisés, notamment l'esprit d'équipe, le travail en commun, les programmes et initiatives conjoints, la concertation régulière avec les partenaires ;
- L'ancrage institutionnel de l'UNDAF et les mécanismes de coordination et de suivi sont bien définis et mieux articulés autour de la SRP ;
- Les difficultés, contraintes et goulots d'étranglement ont été identifiés, ainsi que les moyens de leur résolution.
- Une adhésion marquée du Gouvernement, des Partenaires Techniques et Financiers, du secteur privé et de la société civile à la philosophie de la réforme des Nations Unies et au processus UNDAF ;
- Un engagement résolu du Système des Nations Unies pour la programmation conjointe, le renforcement de la coordination et de la cohérence des programmes, conformément à l'esprit de la réforme et du rapport du Panel de Haut Niveau ;
- Une participation large et effective des acteurs du développement à l'atelier : Représentants des ministères et des régions, des partenaires techniques et financiers, du secteur privé et de la société civile ;
- Une contribution significative de l'UNDAF aux progrès constatés dans tous les domaines : sécurité alimentaire, services sociaux de base, bonne gouvernance et croissance durable mieux répartie ;
- L'appropriation nationale de l'UNDAF s'est consolidée et élargie.

### **III. Méthodologie de la revue UNDAF**

Conformément à l'esprit UNDAF, la revue à mi parcours s'inscrit dans une démarche participative, concertée et basée sur les principes de la gestion axée sur les résultats.

#### **3.1 Méthodologie du travail**

A maints égards, et malgré les contraintes de disponibilité et de temps, la méthodologie de la revue a été caractérisée tout au long du processus par le triple défi d'en faire : i) un exercice conjoint entre le SNU et la partie nationale ; ii) un exercice élargi, participatif et itératif ; et iii) un exercice de partage et une occasion d'apprentissage en vue d'améliorer les pratiques.

Dans cette optique, plusieurs étapes ont été considérées, donnant une place de choix aux points de vue des acteurs et bénéficiaires à différents niveaux : concertation préalable entre le Système des Nations Unies et le Gouvernement, élaboration et approbation des termes de référence et d'un chronogramme, évaluation du processus et des effets UNDAF par un consultant international, partage du rapport d'évaluation avec le Gouvernement, les agences non résidentes, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé et la société civile, mise en place d'une équipe conjointe Gouvernement – SNU, organisation d'un atelier regroupant toutes les parties prenantes.

La mission de l'évaluation du processus et des effets de l'UNDAF a été confiée à un consultant international qui a utilisé des méthodologies de travail combinant l'analyse documentaire, des enquêtes et des interviews.

Les approches et procédés suivants ont été développés pour produire le rapport d'évaluation : partage et internalisation des Termes de Référence, revue documentaire, Cadre d'analyse stratégique, guides d'entretien modulés, questionnaires autour des Effets UNDAF, entrevues, participation à des réunions en rapport avec le sujet, exploitation des rounds successifs, recherche d'informations complémentaires, liste de vérification sur la qualité, itération, production de versions provisoires du document et intégration des commentaires au fur et à mesure, y compris après l'atelier.

La revue documentaire a porté sur l'examen des documents essentiels suivants : UNDAF et ses documents dérivés, Directives de UNDGO, Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté et ses rapports d'évaluation, Rapports des revues des programmes des agences, etc.

L'exercice de la revue de l'UNDAF s'est déroulé en deux phases essentielles : les travaux préparatoires et l'atelier.

### 3.2 Travaux préparatoires

Pour réunir les conditions optimales de réussite de la revue, les parties prenantes ont convenu d'un certain nombre de démarches préparatoires à l'atelier, parmi lesquelles l'élaboration d'un document de travail et des tâches organisationnelles.

Le document de travail a fait l'objet d'examens et d'amendements par toutes les parties prenantes.

Les tâches organisationnelles ont porté sur : i) mise en place d'une équipe conjointe Gouvernement/SNU ; ii) définition des attentes et conditions de succès ; iii) définition des rôles et responsabilités ; iv) élaboration des termes de référence et de l'agenda de l'Atelier ; v) identification des documents, outils et supports de l'atelier ; vi) identification des conditions matérielles et logistiques ; vii) définition du profil des participants et établissement de la liste des invités ; viii) préparation des présentations de synthèse et thématiques ; ix) partage préliminaire et amélioration des présentations ; x) vérifications d'usage avant la tenue de l'atelier.

### 3.3 Organisation de l'atelier

Pour organiser la présente revue et assurer le suivi adéquat de ses résultats, le Gouvernement et l'Equipe Pays ont convenu de mettre en place une équipe technique conjointe composée de cadres de l'administration et de la Task Force du SNU.

Un Secrétariat, doté de ressources humaines et de moyens logistiques adéquats, a été installé sur les lieux de l'atelier.

Outre les présentations thématiques et les débats en plénière, quatre commissions sont créés pour approfondir les analyses et formuler des propositions et des recommandations pratiques :

Commission1 : Sécurité alimentaire.

Commission2 : Services sociaux de base.

Commission3 : Bonne gouvernance et croissance durable mieux répartie.

Commission4 : Mécanismes de coordination et de suivi de l'UNDAF.

Des termes de référence précis ont été définis pour chaque commission. Pour chacune d'elle, un facilitateur a été choisi pour rappeler le cadre logique de l'UNDAF, les points saillants et les recommandations du rapport pour orienter les travaux.

### 3.4 Déroulement des travaux de l'atelier

Les travaux de l'atelier se sont déroulés en séances plénières et en commissions. Les séances plénières ont été dirigées par la Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et de l'Intégration Africaine et le Coordonnateur Résident du Système

des Nations Unies, assistés par quatre rapporteurs , dont deux de l'administration et deux du SNU.

La coordination technique des travaux était assurée par l'équipe technique conjointe chargée de l'organisation de l'atelier.

Au total, 108 personnes sur 153 invitées ont effectivement participé aux travaux de l'atelier.

Après la cérémonie d'ouverture, trois présentations synthétiques ont porté respectivement sur : les objectifs et résultats attendus de l'atelier ; les orientations de la réforme des NU et le processus de formulation de l'UNDAF ; et l'évaluation du processus UNDAF.

Les présentations thématiques ont restitué aux participants les résultats de l'évaluation de l'UNDAF dans les trois domaines de coopération, à savoir : la sécurité alimentaire, les services sociaux de base et la bonne gouvernance et croissance durable mieux répartie.

Après cette série de présentations, un débat général a été ouvert en plénière pour recueillir les commentaires, analyses et suggestions des participants. La substance de ces discussions s'articule autour de : renforcer la dimension genre dans tous les effets UNDAF ; faire de l'environnement un effet UNDAF ; accroître les ressources en faveur de la sécurité alimentaire ; un choix réaliste d'indicateurs mesurables pour évaluer les effets UNDAF ; une détermination plus précise de la contribution de l'UNDAF à l'amélioration des indicateurs socio économiques du Niger, à la réduction de la pauvreté et au développement du pays en général.

Les participants à l'atelier se sont ensuite répartis en commissions, dont chacune possède des termes de référence précis (cf annexe) et dispose de la documentation nécessaire et d'autres moyens de travail.

Au terme des travaux de l'atelier, les différentes parties prenantes conviennent que la réussite de la revue UNDAF, au delà des contenus, est en grande partie due au choix et à l'application d'une méthodologie avérée pertinente et efficace.

Un communiqué final a synthétisé les analyses, résultats, conclusions et recommandations de l'atelier.

## **IV. Recommandations**

La Revue a formulé des recommandations générales et des recommandations spécifiques contenues dans les rapports des commissions.

### **4.1 Recommandations générales**

- S'assurer d'une meilleure articulation entre les effets UNDAF, les OMDs et les priorités de la SRP II ;

- Mettre en place un groupe de travail Gouvernement/SNU/Société Civile, pour la validation des variables et indicateurs entrant dans le cadre du calcul de l'IPH et l'IDH et prendre les dispositions idoines pour leur prise en compte dans le prochain rapport mondial sur le développement humain (RMDH) ;
- Prendre en compte la dimension genre et droits humains dans le processus de programmation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation de l'UNDAF ;
- Contribuer à la vulgarisation, à l'appropriation, et à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ;
- Impliquer davantage la société civile dans la mise en œuvre de l'UNDAF ;
- Favoriser davantage la synergie/complémentarité des interventions en vue de maximiser leur impact, notamment à travers une programmation conjointe inter agence du SNU ;
- Définir et mettre en œuvre une véritable stratégie de communication sur l'UNDAF ;
- Intégrer davantage la dimension régionale dans les différents effets UNDAF.

## **4.2 Recommandations spécifiques**

### **4.2.1 Recommandations de la Commission N°1 : contribuer à assurer la sécurité alimentaire.**

Les recommandations ont été formulées pour la période 2007 – 2008.

Pour l'année 2007 :

- Intégrer toutes les interventions dans les programmes de mise en œuvre de la SDR ;
- Appuyer le DPNPCA en ressources humaines, financières et techniques pour mieux faire face aux crises sous toutes ses formes et à tous les niveaux ;
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication sur la sécurité alimentaire et la nutrition ;
- Renforcer les ressources financières et humaines pour améliorer la sécurité alimentaire avec un effort particulier à l'endroit des femmes;
- Promouvoir des stratégies locales et différenciées en matière de sécurité alimentaire, notamment par la maîtrise de l'eau, l'intensification, l'utilisation d'intrants plus performants (semences améliorées à cycle court, formation paysanne, etc.);
- Faire mieux fonctionner la complémentarité institutionnelle entre le DPNPCA approche «Crise-Urgence» et la SDR approche plus stratégique et plus large de la problématique. ;

- Mieux connaître l'insécurité alimentaire des femmes en âge de procréer (femmes enceintes et allaitantes) et renforcer les interventions qui améliorent leur sécurité alimentaire ;
- Prendre en compte le genre à tous les niveaux de programmation ;
- Favoriser d'avantage la synergie /complémentarité des interventions en vue de maximiser leur impact, notamment à travers une programmation conjointe inter agence du SNU ;
- Pérenniser le système de gestion de l'information humanitaire et la gestion des bases de données ;
- Mieux impliquer la société civile dans la mise en œuvre de l'UNDAF.

Pour l'année 2008 :

- Appuyer la mise en place du dispositif national en recherche /formation/vulgarisation se basant sur un plan de renforcement des capacités ;
- Institutionnaliser les systèmes de micro-crédits garantissant la proximité et la durabilité du crédit, notamment chez les plus vulnérables ;
- Prendre en compte la dimension sous-régionale de la sécurité alimentaire, de la nutrition, dans la prévention et réponse aux crises, notamment le respect des accords de libre circulation des biens dans le cadre du CILSS, de la CEDEAO et de l',UEMOA.

#### 4.2.2 **Recommandations de la commission N°2 : Services sociaux de base**

La commission a formulé des recommandations synthétiques et des recommandations structurées par effet.

Recommandations synthétiques :

- Reformuler, actualiser et rendre cohérents les indicateurs du domaine de coopération « Services sociaux de base » ;
- Renforcer la coordination et le partenariat dans les interventions et le financement en faveur des services sociaux de base ;
- Renforcer la lutte contre le paludisme pour réduire la mortalité infantile et maternelle surtout en milieu rural.

Recommandations par effet :

Effet UNDAF 2.1 Etat sanitaire et nutritionnel de l'enfant amélioré

- Cet effet comporte deux aspects : nutrition et santé. Transférer les aspects liés à la nutrition dans l'effet 1.3 et ramener ici les aspects liés au domaine médical : reformuler les deux effets.

Effet UNDAF 2.2 : Santé de la reproduction améliorée

- Développer des stratégies pour l'implication des hommes en faveur de la santé de la reproduction, notamment la planification familiale ;

- Renforcer le plaidoyer pour l'adoption et l'application des textes relatifs au **Protocole additionnel à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits des femmes** et le **Projet de Loi sur le mariage et le divorce** afin de réduire la mortalité maternelle.

Effet UNDAF 2.3 : Couverture en eau potable et assainissement accru

- Harmoniser les indicateurs de cet effet avec ceux du Ministère en charge de l'Hydraulique ;
- Reformuler les indicateurs pour prendre en compte l'accès et la couverture (afin de tenir compte des OMD et les formulations du Ministère en charge de l'Hydraulique) ;
- Privilégier des actions spécifiques en faveur de l'assainissement du milieu en vue de réduire l'incidence de certaines maladies (palu, diarrhée, choléra, etc.).

Effet UNDAF 2.4 : Propagation du VIH SIDA réduite

- Renforcer les actions de communication pour un changement de comportement, notamment à l'endroit des groupes à risques et le dépistage volontaire ;
- Intensifier la mobilisation des ressources en faveur de la lutte contre le VIH/SIDA ;
- Améliorer la disponibilité et l'accès des PVVIH aux ARV (centres ambulatoires, décentralisation des sites).

Effet UNDAF 2.5 : Accès, achèvement et qualité de l'éducation de base pour les enfants et les filles en particulier améliorés

- Reformuler l'effet dans la mesure où le taux d'achèvement est intégré dans l'aspect « qualité » ;
- Harmoniser les indicateurs avec l'intitulé de l'effet ;
- Prendre en compte les autres niveaux d'enseignement (secondaire, supérieure, alphabétisation) ;
- Améliorer le niveau de mobilisation des ressources en faveur de l'éducation.

#### **4.2.3 Recommandations de la commission N°3 : Bonne gouvernance et croissance durable mieux répartie**

La commission a formulé une recommandation spéciale et des recommandations spécifiques.

Recommandation spéciale :

Reconnaissant l'importance de la problématique de l'environnement aux niveaux national, régional et international,

Reconnaissant l'importance des questions environnementales dans la lutte contre la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire,

Reconnaissant les liens entre l'environnement, les catastrophes naturelles et les conflits :

**La Commission recommande de faire de l'environnement un domaine spécifique de coopération de l'UNDAF.**

Recommandation spécifiques :

- Veiller à l'articulation entre les effets UNDAF, les OMD et les priorités de la SPR II et refléter une telle articulation dans la programmation ;
- Poursuivre et étendre le renforcement des capacités des élus locaux en gestion des ressources naturelles ;
- Harmoniser les modules de formation des élus locaux ;
- Renforcer l'appui à la création d'emplois, notamment en faveur des groupes vulnérables (femmes, jeunes) ;
- Renforcer l'appui conjoint à l'observatoire national de la pauvreté pour un développement durable (ONAPAD) et à la base de données NigerInfo ;
- Renforcer l'appui conjoint à la mise en place de la stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) ;
- Elaborer un plan stratégique de développement à long terme pour l'Assemblée nationale assortie d'un plan de mobilisation des ressources ;
- Renforcer les capacités de la radio de l'hémicycle ;
- Appuyer la mise en œuvre de la politique nationale de communication pour le développement ;
- Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale culturelle ;
- Renforcer l'appui à la société civile ;
- Renforcer les capacités en matière de maintien de la paix, de la démocratie et l'Etat de droit ;
- Poursuivre le plaidoyer pour la ratification du protocole additionnel à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits des femmes et pour la levée des réserves sur la CEDEF ;
- Accorder une plus grande attention à l'environnement, l'eau et l'assainissement ;
- Poursuivre l'appui à la promotion de la gouvernance de l'eau et de l'environnement ;
- Poursuivre l'appui à la promotion de la culture du suivi-évaluation ;
- Prendre en compte la dimension régionale de la lutte contre la pauvreté, la prévention des conflits, la promotion de la paix, de la démocratie et de l'Etat de droit
- Appuyer le processus électoral à venir ;
- Mettre en place un groupe de travail Gouvernement/SNU pour la collecte et la validation des données entrant dans le cadre du calcul de l'IPH et l'IDH avant la production du prochain rapport mondial sur le développement humain (RMDI) ;
- Prendre en compte la dimension genre dans le processus de programmation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

#### **4.2.4 Recommandations de la commission N°4 : Mécanismes de coordination et de suivi de l'UNDAF**

Les recommandations de la commission portent sur la coordination et le suivi/évaluation de l'UNDAF.

Au niveau de la Coordination :

- **Rendre la Task Force SNU opérationnelle** : en la dotant de termes de référence et d'un plan de travail ;
- **Mettre en place un Comité Technique de suivi de l'UNDAF** composé de la Task Force et élargie à la partie nationale à travers le SP/SRP ;
- **Mettre en place des Groupes Thématiques** PTF/GdN/Soc Civ, en fonction des OMD dans le cadre du suivi de l'UNDAF et de la SRP ;
- **Renforcer l'Unité de la Coordination** : Mieux définir son rôle, ses fonctions et élaborer un plan de travail ;
- Mettre un accent particulier sur le **renforcement des capacités** institutionnelles et humaines nationales pour la mise en œuvre de l'UNDAF.

Au niveau du suivi / évaluation

- **Aligner les indicateurs de l'UNDAF avec ceux de la SRP** dans le cadre de la Task Force ;
- **Organiser une revue annuelle globale** du SNU sur la mise en œuvre de l'UNDAF/CPAP/APP ;
- Renforcer les visites conjointes à travers les programmes sectoriels ;
- **Harmoniser les calendriers des revues et des missions** entre Gouvernement et Systèmes des Nations Unies ;
- Préparer une **évaluation en profondeur des effets UNDAF** dans le cadre de la préparation du nouveau cycle UNDAF 2009/2013.

L'exercice de la revue à mi parcours a revitalisé l'intérêt des partenaires pour la réforme des Nations Unies, en particulier pour l'UNDAF. Il a été l'occasion d'une consolidation de l'appropriation nationale de l'UNDAF et de ses documents dérivés.

Elle a aussi et surtout suscité une dynamique nouvelle dans la coordination et le suivi des programmes et actions entre le Gouvernement et l'Equipe Pays.

Cette expérience devrait être capitalisée et soutenue par la mise en œuvre des recommandations pertinentes issues de la revue, en particulier la mise en place du **Comité Technique de suivi de l'UNDAF** composé de la Task Force du SNU élargie à la partie nationale à travers le Secrétariat Permanent de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SP/SRP).